

CERTIFICAT - 2018



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES GALERIES D'ART
PHOTOGRAPHIQUE

La Fédération Française des Galeries d'Art Photographique
certifie que

Monsieur Ollivier Cacaud
Auteur - Photographe

à bien signé la Charte d'engagement de la Fédération.

À ce titre, Monsieur Ollivier Cacaud,
s'est engagé à respecter les dispositions légales
en matière d'œuvre d'art.

Les tirages photographiques proposés à la vente
sont bien des œuvres d'art réalisées en série limitée
sous le contrôle de l'auteur et numérotées,
accompagné d'un certificat d'authenticité.

Adhérent N° : FFGAP-000144

Année : 2018

Fédération Française des Galeries d'Art Photographique - Association loi 1901 à but non lucratif reconnue d'intérêt général,
déclarée sous le N° W291005940 - SIRET 80208477200010 - NAF 9102Z - www.ffgap.org - contact@ffgap.org



L'art. 98A de l'Annexe 3 du C.G.I. définit, sous le titre «œuvres d'art, objets de collection» différents biens et sont considérées comme œuvres d'art les photographies prises par l'artiste, tirées par lui ou sous son contrôle, signées et numérotées dans la limite de trente exemplaires, tous formats et supports confondus.